

Date de dépôt : 25 mars 2020

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le dispositif d'information et d'orientation scolaires et professionnelles (IOSP) au cycle d'orientation

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'article 79, alinéa 4, de la loi sur l'instruction publique (LIP; rs/GE C 1 10) donne mission au bureau du conseil interprofessionnel pour la formation (CIF) de garantir la mise en œuvre de la prestation de préparation au choix scolaire et professionnel et l'invite à rendre un rapport annuel sur l'atteinte des objectifs à la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport.

Le document joint est le premier rapport annuel émanant du bureau du conseil interprofessionnel pour la formation sur le dispositif d'information et d'orientation scolaires et professionnelles (IOSP) suite à l'adoption le 24 février 2017 de la loi 11961 modifiant la LIP (*Pour une meilleure orientation professionnelle*).

Résumé

Le rapport dresse une première analyse des prestations IOSP à l'aide d'indicateurs développés dans le cadre des travaux du conseil interprofessionnel pour la formation.

Les indicateurs de performance visent à suivre l'évolution des orientations à la sortie du cycle d'orientation (taux d'entrée en formation professionnelle à l'issue de la 11^e, taux de transfert à l'issue de la 1^{re} année de l'enseignement secondaire II, âge d'entrée en apprentissage dual).

Les indicateurs de moyens permettent de vérifier si les prestations IOSP sont délivrées selon les objectifs fixés. Ils sont organisés par public-cible : enseignant-e-s, psychologues conseiller-ère-s en orientation, milieux professionnels, parents et élèves.

Conclusion

Le rapport présente un premier état des lieux du dispositif IOSP partagé par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse et les milieux professionnels représentés au sein du conseil interprofessionnel pour la formation.

Les cibles fixées sont ambitieuses et s'inscrivent dans l'objectif de valoriser davantage le choix de la formation professionnelle et, par conséquent, de renforcer l'entrée directe en formation duale des élèves à la sortie du cycle d'orientation.

S'agissant d'un premier exercice et compte tenu du déploiement progressif du nouveau dispositif IOSP, certains indicateurs seront probablement amenés à évoluer dans le temps.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS

Annexe :

Rapport du conseil interprofessionnel pour la formation sur le dispositif d'information et d'orientation scolaires et professionnelles (IOSP) au cycle d'orientation, février 2020

Dispositif d'information et d'orientation scolaires et professionnelles (IOSP) au Cycle d'orientation

**Rapport du bureau du Conseil interprofessionnel pour la formation à la
Commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport du
Grand Conseil**

Premier rapport annuel, février 2020

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS	3
1. CONTEXTE	4
Cadre légal	4
Renforcement du dispositif IOSP	4
Axe ressources	5
Axe pédagogique	5
Travaux du CIF	6
2. INDICATEURS	7
2.1. Indicateurs de performance	8
2.2. Indicateurs de moyens par public cible	9
Public cible enseignant-e-s	9
Public cible psychologues conseiller-ère-s en orientation.....	11
Public cible milieux professionnels	12
Public cible parents	13
Public cible élèves	14
3. CONCLUSION	15
4. ANNEXES.....	16

LISTE DES ABREVIATIONS

CFP	Centre de formation professionnelle
CIF	Conseil interprofessionnel pour la formation
CO	Cycle d'orientation
CT	Section communication et technologies
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
DIP	Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
IOSP	Information et orientation scolaires et professionnelles
LC	Section langues vivantes et communication
LIP	Loi sur l'instruction publique
LIOSP	Loi sur l'information et l'orientation scolaires et professionnelles
LS	Section littéraire-scientifique
OFPC	Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
PSYCOSP	Psychologue conseiller-ère en orientation
RD	Responsable de discipline
SISP	Service de l'information scolaire et professionnelle

1. CONTEXTE

Cadre légal

Le projet de loi 11961 « pour une meilleure orientation professionnelle », adopté par le Grand Conseil, a débouché sur une modification de l'article 79 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) portant sur l'information et l'orientation scolaires et professionnelles (IOSP) au Cycle d'orientation (CO). La nouvelle teneur de l'article 79, entré en vigueur le 1^{er} août 2018, inscrit la participation des psychologues conseiller-ère-s en orientation de l'OFPC dans la délivrance des prestations de préparation au choix scolaire et professionnel¹, en collaboration avec le/la maître-sse de classe et prévoit la collaboration et la participation des associations professionnelles dans le dispositif IOSP notamment pour présenter les professions et perspectives d'emploi aux élèves.

Le nouvel article 79 al. 4 donne en outre la mission au bureau du Conseil interprofessionnel pour la formation (CIF) de « garantir la mise en œuvre de la prestation » de *préparation au choix scolaire et professionnel* et l'invite à rendre un rapport annuel sur l'atteinte des objectifs à la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport (voir article de loi en annexe 1).

Le présent document est le premier rapport émanant du bureau du CIF et dresse une analyse des prestations IOSP à l'aide d'indicateurs développés dans le cadre des travaux du CIF.

Renforcement du dispositif IOSP

Dans le but d'assurer une cohérence dans le choix d'orientation et de limiter les réorientations multiples, sources de décrochage de formation, le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse a entamé une refonte du dispositif d'information et d'orientation avec l'ensemble des parties prenantes dès 2017.

Les mesures d'améliorations identifiées portent sur la formation des enseignant-e-s délivrant les cours IOSP (maître-esse-s IOSP), les interventions des psychologues conseiller-ère-s en orientation auprès des élèves, la collaboration avec les milieux professionnels et les activités de découverte du monde professionnel proposées aux élèves, un renforcement des périodes d'enseignement IOSP à la grille horaire, de nouveaux supports d'enseignements et l'organisation de séances d'information aux parents. Des séries de mesures ont été introduites de manière progressive sur plusieurs rentrées scolaires dans l'objectif d'améliorer la préparation au choix scolaire et professionnel des élèves :

- Depuis 2017, intervention systématique de psychologues conseiller-ère-s en orientation dans les classes de 11^{ème} CO pour présenter les possibilités de formation au secondaire II.
- Ajustements au niveau du contenu et de l'organisation de l'enseignement IOSP, en particulier remplacement progressif de la méthode du portfolio du choix professionnel par des séquences pédagogiques élaborées au niveau cantonal (classeur IOSP pour les élèves de 9^{ème} en 2018 et 10^{ème} en 2019).

À la rentrée 2019-2020, une nouvelle série de mesures a été introduite pour renforcer encore d'avantage le mouvement de réforme de l'IOSP sur deux axes :

¹ Voir article 11 de la loi sur l'information et l'orientation scolaires et professionnelles du 15 juin 2007 (Annexe 1)

Axe ressources

- L'OFPC participe activement à la délivrance des prestations, notamment à travers ses psychologues conseiller-ère-s en orientation qui interviennent dans les classes, mais aussi grâce aux conseiller-ère-s GO-Apprentissage. Le dispositif GO-Apprentissage a été renforcé et est passé à 11 établissements du CO.
- L'appui des parents est indispensable pour la bonne marche du dispositif. Le manque de connaissance du système de formation doit absolument être pallié. Des séances spécifiques à l'attention des parents ont aussi été organisées dans les établissements dans le cadre d'un projet pilote, en collaboration avec le Service de l'information scolaire et professionnelle (SISP) de l'OFPC.
- Afin d'échanger directement sur les enjeux de l'IOSP avec les partenaires directs du terrain, des rencontres auprès des équipes de directions d'établissement ont été organisées par la direction du service enseignement et évaluation à la DGEO et la direction générale de l'OFPC.
- Au-delà du recyclage IOSP, impliquant les nouveaux et nouvelles maître-esse-s de classe, une demi-journée de formation locale sera organisée par le RD IOSP, en lien avec sa direction, dans les établissements, afin de sensibiliser l'ensemble des enseignant-e-s aux enjeux et ressources liés à la délivrance de l'IOSP auprès des élèves et renforcer leurs connaissances des métiers.
- Afin de tenir compte de l'augmentation des sollicitations et permettre la mise en place des formations internes et des activités phares, le dégrèvement des représentant-e-s de discipline a été augmenté à deux périodes, au lieu d'une seule.

Axe pédagogique

- Dans le cadre des nouvelles séquences IOSP en 10^{ème} année, un bilan d'orientation en fin de 10^{ème} sera introduit, visant à rendre visible le processus de réflexion de l'élève et à inviter les parents à en discuter avec leur enfant.
- Les stages en entreprise de 2 à 5 jours sont obligatoires pour tous indépendamment de la section des élèves. Ces stages s'étendent désormais de la 10^{ème} au premier semestre de la 11^{ème} inclus. Il est également possible pour les élèves de compenser le stage par la participation à au moins deux Zooms Métiers, qui se tiennent à l'OFPC.
- Poursuite de la journée *Futurs en tous genres* qui a eu lieu le jeudi 14 novembre 2019 pour les élèves de 9^{ème} année. Elle s'inscrit à la fois dans la promotion de l'égalité et la découverte du monde professionnel. Le réseau de l'événement *Futurs en tous genres* est constitué à ce jour de 33 partenaires (entreprises et institutions), permettant d'accueillir 350 élèves sur une journée entière.
- Afin de favoriser les rencontres entre les élèves et le monde professionnel, une attention particulière a été portée à la communication et la promotion des espaces de découverte (JEMA, portes ouvertes CFP, etc.).
- L'événement « Trouve ta place au Printemps de l'apprentissage » organisé par l'OFPC le 4 mars 2020, réservera une partie de la journée aux élèves de 11^{ème} afin de leur permettre un accès privilégié aux entreprises à la recherche d'apprenti-e-s pour la prochaine rentrée.

Travaux du CIF

Le Conseil interprofessionnel pour la formation a inscrit le renforcement de l'IOSP au Cycle d'orientation dans ses Priorités² pour la présente législature, avec l'objectif de mieux valoriser la formation professionnelle auprès des élèves et de leurs parents et favoriser une entrée plus directe en apprentissage des élèves à la sortie du Cycle d'orientation.

Pour remplir le mandat institué par l'article 79 al.4 de la LIP, le bureau du CIF s'est notamment doté des moyens suivants :

- Représentation paritaire du CIF au groupe de travail IOSP du DIP chargé de piloter la réforme (séances en 2017 et 2018). La participation aux travaux a permis de faire part de la vision des milieux professionnels et apporter des propositions visant à renforcer leur participation dans l'organisation d'événements IOSP.
- Points de situation réguliers sur les évolutions du dispositif IOSP lors des séances du bureau du CIF.
- Mise en place d'un groupe de travail chargé d'élaborer des indicateurs permettant de suivre les évolutions et mesurer l'atteinte des objectifs.

² Priorités du CIF 2019 (Annexe 2)

2. INDICATEURS

Deux types d'indicateurs ont été définis dans le cadre des travaux du CIF :

- Indicateurs de performance du dispositif IOSP permettant de suivre l'évolution des orientations des jeunes à la sortie du CO et les réorientations à l'issue de la première année de l'enseignement secondaire II.
- Indicateurs de moyens visant à renseigner sur l'étendue de l'offre de prestations IOSP par public cible et leur mise en œuvre.

Les indicateurs comportent des valeurs (réelles) et des cibles, certaines fixées à court terme (horizon 2021), d'autres à plus long terme (horizon 2023, fin de législature).

Les valeurs renseignées sont les plus récentes à disposition, soit celles de l'année 2019 (rentrée 2019-2020) pour les indicateurs de performance et l'année scolaire 2018-2019 pour les indicateurs de moyens.

Cette démarche permet de dresser un premier bilan de la mise en œuvre des prestations IOSP sur la base des données actuelles et des cibles fixées.

S'agissant d'un premier exercice et compte tenu du déploiement progressif du nouveau dispositif IOSP, certains indicateurs seront probablement amenés à évoluer dans le temps.

2.1. Indicateurs de performance

Ces indicateurs visent à mesurer si davantage de jeunes de 11^{ème} année entrent directement en formation professionnelle duale et plein temps. Ils permettent également de suivre l'évolution des transferts à l'issue de la première année de l'enseignement secondaire II.

Objectifs et indicateurs	Valeur actuelle	HORIZON		
		Cible à court terme (2021)	Cible fin législature (2023)	Evolution souhaitée de l'indicateur
Indicateurs de performance référence: année 2019				
1.1 Suivre l'évolution des orientations à la fin du CO et la linéarité des parcours				
1.1.1 Taux d'entrée en FP à l'issue de la 11 ^{ème}	19%	20%	22%	En hausse
a) Taux d'entrée en FP duale à l'issue de la 11 ^{ème}	4%	6%	8%	En hausse
1.2 Assurer une cohérence dans le choix d'orientation à la sortie du CO et à la fin de la 1ère année dans l'ESII				
1.2.1 Taux de transfert à l'issue de la 1ère année de l'ESII	10.4%	10%	9%	En baisse
1.2.2 Âge d'entrée en apprentissage dual				
a) Âge moyen	20.2 ans	—	—	En baisse
b) Âge médian	19.3 ans	—	—	En baisse

1.1.1 Taux d'entrée en formation professionnelle

L'indicateur 1.1.1 a)³ mesure le nombre de jeunes de 11^{ème} entrant directement en formation professionnelle duale (AFP et CFC avec ou sans maturité professionnelle intégrée) par rapport à l'ensemble des élèves de 11^{ème}. L'objectif partagé par le CIF et le Conseil d'Etat est de favoriser l'entrée directe en apprentissage, en particulier duale. Le renforcement du dispositif IOSP devrait permettre d'orienter davantage de jeunes vers cette voie de formation. L'élargissement du dispositif GO-Apprentissage dans tous les CO devrait également contribuer à améliorer cet indicateur à l'avenir.

1.2.1 Taux de transfert

Cet indicateur mesure les changements de filières après la première année du secondaire II (collège, ECG, formation professionnelle plein temps et duale) sans les redoublements. Le renforcement du dispositif de l'IOSP devrait contribuer à diminuer cette valeur grâce à une meilleure orientation des jeunes.

1.2.2 Age

L'âge moyen et l'âge médian⁴ d'entrée en apprentissage dual se situent entre 19 et 20 ans environ. L'objectif de cet indicateur est de suivre l'évolution de l'âge des jeunes entrant en formation professionnelle duale (évolution souhaitée à la baisse).

³ Indicateur figurant également dans le rapport sur les Comptes du canton.

⁴ L'âge médian divise les apprenti-e-s en deux groupes numériquement égaux, une moitié étant plus jeune et l'autre moitié est plus âgée, ce qui permet de corriger le biais des adultes entrant tardivement en apprentissage.

2.2. Indicateurs de moyens par public cible

Les indicateurs de moyens permettent de vérifier si les prestations IOSP sont délivrées selon les objectifs fixés. Ils sont organisés par public cible : enseignant-e-s, psychologues conseiller-ère-s en orientation, milieux professionnels, parents et élèves.

Public cible enseignant-e-s

Ces indicateurs visent à mesurer si la dotation horaire de l'IOSP augmente et si la formation continue des maîtres IOSP se renforce.

Dotation horaire

Objectifs et indicateurs	Valeur actuelle	HORIZON		
		Cible à court terme (2021)	Cible fin législature (2023)	Evolution souhaitée de l'indicateur
Indicateurs de moyens <i>référence: année scolaire 2018-2019</i>				
2.1 Augmenter la dotation horaire pour l'IOSP				
2.1.1 Nombre de périodes attribuées pour l'IOSP en 10 ^{ème} année				
a) LS	0.5	0.5	0.5	Identique
b) LC	0.5	1.5	1.5	En hausse
c) CT	0.5	1.5	1.5	En hausse
2.1.1 Nombre de périodes attribuées pour l'IOSP en 11 ^{ème} année				
a) LS	0.5	0.5	0.5	En hausse
b) LC	0.5	1.5	1.5	En hausse
c) CT	1.5	1.5	1.5	Identique

Le bureau du CIF est d'avis que le renforcement de la dotation horaire devrait porter sur l'ensemble des sections en vue de valoriser la formation professionnelle et encourager l'entrée directe en apprentissage des élèves quelle que soit leur section.

2.1.1 Périodes d'enseignement

Cet indicateur mesure le nombre de périodes d'enseignement spécifiques attribuées au cours d'IOSP. Le DIP a prévu l'introduction d'une période supplémentaire par semaine pour les élèves de LC et CT en 10^{ème} dès la rentrée 2020-2021 et une période supplémentaire en 11^{ème} pour les LC dès la rentrée 2021-2022. Cette période supplémentaire s'ajoute à la demi-période actuelle déjà prévue. Il n'y a pas d'augmentation pour la section CT de 11^{ème} année, les élèves de cette section bénéficiant déjà d'un renforcement substantiel de la dotation horaire depuis la rentrée 2019.

Concernant l'évolution de l'indicateur pour la section LS des élèves de 11^{ème} année, le bureau du CIF a la volonté d'étendre le nombre de périodes attribuées à l'IOSP à toutes les sections et va poursuivre les travaux pour revoir les cibles à la hausse pour son prochain rapport.

Formation continue

Objectifs et indicateurs	Valeur actuelle	HORIZON		
		Cible à court terme (2021)	Cible fin législature (2023)	Evolution souhaitée de l'indicateur
Indicateurs de moyens <i>référence: année scolaire 2018-2019</i>				
2.1 Renforcer la formation continue des enseignants en IOSP (participation à l'offre)				
2.1.2 Taux de maîtres de classe du CO qui effectuent au moins une visite par année en entreprise dans le cadre de la formation continue ou qui suivent une formation catalogue	0%	50%	100%	En hausse
2.1.3 Taux de maîtres de classe du CO en activité qui ont participé à un recyclage IOSP	98%	100%	100%	En hausse
2.1.4 Nombre d'établissements qui organisent une demi-journée de formation annuelle	3	19	19	Maintenir à 19

2.1.2 Visites en entreprise

Cet indicateur mesure le pourcentage de maître-esse-s IOSP ayant effectué au moins une visite d'entreprise ou qui suivent une formation continue figurant au catalogue. Les visites en entreprise permettent de faire découvrir le monde professionnel aux enseignant-e-s et devraient être davantage encouragées.

La valeur nulle de cet indicateur témoigne des difficultés rencontrées pour organiser ces formations continues depuis que ces dernières ne se déroulent plus sur le temps scolaire. La proposition d'une formation sur catalogue n'a pas atteint le nombre attendu pour son ouverture. On peut néanmoins considérer que la multiplication des événements IOSP de l'année 2018-2019⁵ constitue une forme de formation continue pour les enseignant-e-s qui ont accompagné les classes.

2.1.3 Recyclage

Cet indicateur concerne les nouveaux maître-esse-s de classe, qui sont astreint-e-s à suivre la formation obligatoire intitulée « recyclage IOSP » composée de modules et de visites. Sa valeur est proche de la cible de 100% vu sa nature obligatoire. On pourrait compléter cet indicateur par l'indice de satisfaction réalisé par sondage qui s'élève pour cette première version du recyclage à 82%. Il est prévu d'optimiser les modules et l'organisation des visites, afin d'atteindre un taux de satisfaction de 85%.

2.1.4 Demi-journée de formation

Cet indicateur porte sur le nombre d'établissements qui ont organisé une demi-journée de formation à l'intention des enseignant-e-s IOSP. Ses objectifs sont la familiarisation avec le nouveau matériel pédagogique IOSP et les rencontres avec des intervenant-e-s du monde de l'entreprise.

Diverses mesures sont prévues pour que cette demi-journée soit mise en place dans l'ensemble des établissements, dont notamment le dégrèvement des représentant-e-s de disciplines. L'entrée en fonction prochaine de référent-e-s par pôle métiers IOSP issu-e-s des milieux professionnels (voir ci-après) devrait également, grâce aux contacts privilégiés avec les responsables IOSP, contribuer à améliorer cet indicateur.

⁵ Visite des SwissSkills, concours de championnats des métiers à Berne en septembre 2018, visite de la cité-métiers.ch, l'expo : dessine demain ! en novembre 2018, Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA), portes ouvertes des CFP, etc.

Public cible psychologues conseiller-ère-s en orientation

Ces indicateurs permettent de mesurer si les psychologues conseiller-ère-s en orientation (PSYCOSP) de l'OFPC interviennent en classe et de suivre le nombre d'élèves du CO reçus en entretien individuel.

Participation des PSYCOSP

Objectifs et indicateurs	Valeur actuelle	HORIZON		
		Cible à court terme (2021)	Cible fin législature (2023)	Evolution souhaitée de l'indicateur
Indicateurs de moyens <i>référence: année scolaire 2018-2019</i>				
2.2 Renforcer la collaboration des PSYCOSP dans la délivrance des prestations IOSP (participation à l'offre)				
2.2.1 Nombre moyen d'interventions en classe des PSYCOSP				
a) en 10 ^{ème} année	0	3 interventions p/an p/classe		En hausse
b) en 11 ^{ème} année	1	2 interventions p/an p/classe		En hausse
2.2.2 Taux d'élèves reçus par les PSYCOSP				
a) en 10 ^{ème} année	6%	10%	15%	En hausse
b) en 11 ^{ème} année	42%	40%	35%	En baisse

2.2.1 Interventions en classe

Les interventions en classe seront introduites en lien avec le déploiement du nouvel article 79 de la LIP, soit d'abord pour les 10^{ème} en 2019-2020, puis pour les 11^{ème} en 2020-2021.

Pendant l'année scolaire 2018-2019, aucune intervention systématique de psychologues conseiller-ère-s en orientation n'a encore eu lieu dans les classes de 10^{ème}.

En 2018-2019, 98% des classes de 11^{ème} ont bénéficié d'une présentation des possibilités de formation au secondaire II par un-e psychologue conseiller-ère en orientation.

2.2.2 Taux d'élèves reçus

Cet indicateur mesure le taux d'élèves ayant eu au moins un entretien avec un-e psychologue conseiller-ère en orientation sur l'ensemble des élèves de l'année de scolarité en question.

Les élèves qui sollicitent actuellement des entretiens sont pour la grande majorité des jeunes de dernière année du CO. Il est souhaité de renverser cette tendance et d'augmenter progressivement le nombre d'élèves qui consultent déjà en 10^{ème} année pour les inciter à initier plus tôt les démarches d'orientation. Le corollaire est une baisse de la valeur cible du taux d'élèves reçus en 11^{ème} vu les ressources insuffisantes de l'OFPC pour répondre à la demande de tous les élèves (priorité actuellement donnée aux consultations des élèves de 11^{ème}).

Public cible milieux professionnels

L'objectif de ces indicateurs est de mesurer si les milieux professionnels participent davantage à des événements organisés à l'intention des élèves du CO.

Participation des milieux professionnels

Objectifs et indicateurs	Valeur actuelle	HORIZON		
		Cible à court terme (2021)	Cible fin législature (2023)	Evolution souhaitée de l'indicateur
Indicateurs de moyens				
<i>référence: année scolaire 2018-2019</i>				
2.3 Renforcer la participation des milieux professionnels				
2.3.1 Nombre d'événements assurés par les entreprises ou associations professionnelles dans les CO	–	–	–	–
2.3.2 Nombre d'événements organisés conjointement par les CFP et les entreprises / associations professionnelles	–	–	–	–
2.3.3 Nombre de visites proposées par les CFP pour les élèves du CO	–	–	–	–
2.3.4 Nouvelles entreprises offrant des places d'apprentissage	207	257	307	En hausse

2.3.1 à 2.3.3 Événements organisés

La participation des associations et entreprises dans l'organisation d'événements doit être renforcée et généralisée à l'ensemble des établissements et porter sur tous les domaines de formation. Dans ce contexte, le CIF propose la mise en place de référent-e-s par pôle métiers IOSP (un-e référent-e par pôle) issu-e-s des milieux professionnels, dont la mission sera de faciliter et coordonner les actions IOSP impliquant les milieux professionnels. L'entrée en fonction des référent-e-s par pôle métiers est prévue à la rentrée scolaire 2020-2021.

Les travaux en cours englobent également le développement d'une plateforme informatique facilitant le travail en réseau des partenaires et de collecter les données nécessaires pour alimenter ces indicateurs, qui vont probablement évoluer dans le temps.

2.3.4 Nouvelles entreprises offrant des places d'apprentissage

Cet indicateur mesure le nombre de nouvelles entreprises offrant des places d'apprentissage pour la première fois à la rentrée 2019-2020.

A noter qu'il n'existe à ce jour pas de données suffisamment précises pour identifier la part de nouvelles places d'apprentissage proposées spécifiquement aux jeunes du CO.

Public cible parents

Participation des parents

Objectifs et indicateurs	Valeur actuelle	HORIZON		
		Cible à court terme (2021)	Cible fin législature (2023)	Evolution souhaitée de l'indicateur
Indicateurs de moyens <i>référence: année scolaire 2018-2019</i>				
2.4 Améliorer l'information et anticiper l'information dès la 10^{ème} année				
2.4.1 Séance de présentation du système de formation aux parents de 10 ^{ème} année par des experts de l'OFPC	3	mise en place rentrée 2019-2020	19 (1 par année par CO)	En hausse
2.4.2 Taux de parents ayant participé à une séance	—	80%	100%	En hausse

Les parents sont des acteurs centraux dans l'aide au choix scolaire ou professionnel de leur enfant.

Ces indicateurs permettent de suivre la mise en place de séances spécifiques et centralisées de présentation du système de formation aux parents de 10^{ème} et 11^{ème} année, avec un accent particulier sur les filières professionnelles et leurs passerelles. Ils mesurent également la participation des parents à ces séances.

2.4.1 Séances de présentation du système de formation

Les séances d'information centralisées pour les parents sont mises en place entre fin octobre 2019 et mars 2020 dans chaque Cycle d'orientation. Elles sont en partie animées par des experts de l'OFPC dans le cadre d'une phase pilote.

2.4.2 Participation aux séances

Cet indicateur renseigne le taux de parents qui ont participé aux séances d'information centralisées sur la base d'une estimation des directions d'établissements. La valeur pourra être renseignée dès la prochaine édition du rapport.

Public cible élèves

Ces indicateurs permettent de vérifier si les élèves participent aux manifestations d'information et de promotion des métiers. Il vise également à mesurer si les élèves effectuent des stages et réalisent le bilan d'orientation introduit en 10^{ème} à la rentrée scolaire 2019-2020.

Participation des élèves

Objectifs et indicateurs	Valeur actuelle	HORIZON		
		Cible à court terme (2021)	Cible fin législature (2023)	Evolution souhaitée de l'indicateur
Indicateurs de moyens <i>référence: année scolaire 2018-2019</i>				
2.5 Inciter à participer à des événements, à faire des stages et concrétiser un choix				
2.5.1 Taux d'élèves ayant visité un CFP en 10 ^{ème} et 11 ^{ème}	10%	40%	65%	En hausse
2.5.2 Taux d'élèves ayant participé à des événements de promotion de l'apprentissage par année de scolarité	100%	80%	90%	En hausse
2.5.3 Taux d'élèves de 11CT et 11LC ayant effectué au moins 1 stage	80%	100%	100%	En hausse
2.5.4 Taux d'élèves ayant réalisé un bilan d'orientation en 10 ^{ème}	—	100%	100%	En hausse

2.5.1 Visites des CFP

Les visites des Centres de formation professionnelle (CFP) constituent l'activité phare des élèves de 10^{ème} année. A noter qu'en 2018, les événements SwissSkills en septembre 2018 et l'exposition cité-métiers.ch en novembre 2018 ont remplacé cette activité. La valeur renseignée de 10% est une valeur indicative réalisée sur la base des inscriptions aux portes ouvertes de trois CFP et comprend uniquement les élèves de 10^{ème} et 11^{ème} des sections LC et CT.

Une des pistes explorées pour améliorer la participation des élèves est de faciliter l'organisation des visites à travers un système d'inscription centralisé pour les établissements.

2.5.2 Participation aux événements

Cet indicateur est fluctuant en fonction du calendrier des événements d'information et de promotion des métiers.

L'automne 2018 a été marqué par deux grandes manifestations : l'exposition cité-métiers.ch et les SwissSkills, championnats suisses des métiers. La valeur 100% de cet indicateur pour l'année 2018-2019 s'explique par le fait que l'exposition cité-métiers.ch, qui se tient tous les trois ans, est obligatoire pour tous les élèves des trois années du CO.

A relever que c'est la première fois que les classes genevoises du CO se sont rendues à ces championnats centralisés des métiers à Berne, dans la volonté commune des partenaires de promouvoir la participation de cet événement dans le cadre de l'IOISP. Près de 1'800 élèves de 10^{ème} ont fait le déplacement avec leurs enseignant-e-s. Cette expérience sera renouvelée en 2020.

La participation aux Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA), autre événement majeur qui se tient annuellement, s'est également considérablement renforcée (476 élèves en 2019, contre 143 en 2018).

Il s'agit pour l'année scolaire 2019-2020 de poser des capteurs plus précis sur les événements, autres que l'exposition cité-métiers.ch, et de poursuivre la promotion auprès des classes.

2.5.3 Stages

La valeur renseignée pour l'année 2018-2019 est de nature approximative en l'absence de monitoring précis du nombre d'élèves ayant réalisé au moins un stage.

Des réflexions sont en cours pour flexibiliser la période de stage et/ou la remplacer par la participation à d'autres activités d'information tels que les Zooms Métiers organisés par l'OFPC. Ces éléments, ainsi que l'augmentation progressive du nombre de conseiller-ère-s GO-Apprentissage, devraient impacter positivement cet indicateur à l'avenir.

2.5.4 Bilan d'orientation

Le bilan d'orientation en 10^{ème} année est une nouveauté introduite à la rentrée 2019-2020 pour les élèves de 10^{ème}. Son objectif est de mettre le/la jeune en démarche d'orientation en l'incitant à se poser des questions concrètes sur son projet scolaire ou professionnel. Le bilan comporte deux parties, l'une pour les élèves et l'autre pour les parents qui sont ainsi invités à se positionner par rapport au projet de leur enfant. L'ensemble des élèves et parents devront retourner ce bilan rempli et signé à leur enseignant-e.

Les données permettant de renseigner cet indicateur seront disponibles dès la prochaine édition du rapport.

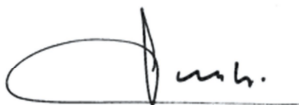
3. CONCLUSION

Ce rapport présente un premier état des lieux du dispositif IOSP partagé par l'ensemble des entités représentées au sein du bureau du Conseil interprofessionnel pour la formation.

Les cibles fixées sont ambitieuses et s'inscrivent dans l'objectif de valoriser davantage le choix de la formation professionnelle et, par conséquent, de renforcer l'entrée directe en formation duale des élèves à la sortie du Cycle d'orientation.

Certains indicateurs et valeurs cibles seront amenés à évoluer en fonction des développements en cours, notamment la mise en place de référent-e-s par pôle métiers IOSP prévue à la rentrée 2020-2021.

Au nom du bureau du CIF



Frank Sobczak
Président



Françoise Weber
Vice-Présidente

4. ANNEXES

Annexe 1 : Extraits articles LIP et LIOSP

Annexe 2 : Priorités du CIF

Annexe 3 : Tableau de synthèse des indicateurs

Annexe 1 Extraits articles LIP et LIOSP

Extrait de la Loi sur l'Instruction publique (LIP) du 17 septembre 2015 (C1 10)

Art. 79 Orientation scolaire et professionnelle

¹ L'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue assure, par la mise à disposition de conseillers en orientation en nombre suffisant, des permanences à destination des élèves pour toutes les questions relatives à leur projet d'études ou de formation.

² Il participe à la délivrance des prestations de préparation au choix scolaire et professionnel, telles que définies à l'article 11 de la loi sur l'information et l'orientation scolaires et professionnelles, du 15 juin 2007, en collaboration avec le maître d'information et orientation scolaires et professionnelles (IOSP).⁽⁴⁾

³ Il sollicite également la collaboration et la participation des associations professionnelles, notamment pour la présentation aux élèves des professions et des débouchés.⁽⁴⁾

⁴ Le bureau du conseil interprofessionnel pour la formation garantit la mise en œuvre de cette prestation. Il rend un rapport annuel sur l'atteinte des objectifs à la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport du Grand Conseil.⁽⁴⁾

Extrait de la Loi sur l'information et l'orientation scolaires et professionnelles (LIOSP) du 15 juin 2007 (C 2 10)

Art. 11 Préparation au choix scolaire et professionnel

¹ La préparation au choix scolaire et professionnel est une activité pédagogique qui est offerte dans les établissements scolaires.

² Elle permet aux élèves de découvrir leurs intérêts et leurs aptitudes. Elle leur apprend à trouver l'information dont ils ont besoin. Elle leur donne des outils afin d'élaborer un projet.

³ Elle informe les élèves sur les professions, les débouchés et les réalités socio-économiques.

Annexe 2

CIF

Priorités du Conseil interprofessionnel pour la formation CIF

Commission consultative tripartite du Conseil d'Etat genevois, le Conseil interprofessionnel pour la formation - CIF - incarne le partenariat entre l'Etat et les associations professionnelles patronales et syndicales en matière de formation professionnelle.

Dans la poursuite des travaux réalisés en 2005 et 2012, et à l'aube de la législature 2018-2023, les membres du CIF ont mené un important travail de réflexion visant à relever les défis de demain en matière d'orientation et d'information, de formation professionnelle et continue. En définissant les six priorités réunies dans ce document, le conseil s'est doté d'un outil essentiel permettant de cibler les efforts des partenaires pour les années à venir.

Les actions et les mesures visant à mettre en œuvre cette feuille de route sont issues d'une large consultation auprès des membres du conseil, des commissions thématiques rattachées, ainsi que des commissions de formation professionnelle. Elles seront régulièrement examinées - dans le cadre des travaux du CIF et de ses commissions - et adaptées si nécessaire.

La version détaillée des Priorités, assortie des actions et mesures, est consultable en ligne sur la page du CIF à l'adresse www.ge.ch/lc/cif.



2
0
1
9

Priorité 1

Poursuivre la promotion de la formation professionnelle



La promotion de la formation professionnelle est centrale pour renforcer son attractivité, en particulier dans notre canton où les jeunes sont encore peu nombreux à choisir cette voie directement à la sortie du Cycle d'orientation (CO). Les différentes actions d'information et de promotion menées en collaboration avec les milieux professionnels doivent se poursuivre. Elles permettent de faire découvrir la richesse et la diversité des métiers, contribuent à éveiller l'intérêt du public pour la filière professionnelle, y compris celui des jeunes qui s'orienteraient plutôt vers des filières générales. Enfin, il s'agit de renforcer l'attrait pour la formation professionnelle supérieure et les HES, à travers la maturité professionnelle.

Priorité 2

Adapter le système de formation professionnelle aux évolutions



Les tendances fortes telles que la numérisation, la mobilité professionnelle et l'évolution démographique posent de nouveaux défis au système de formation professionnelle qui doit s'adapter et innover pour rester performant. Ceci passe notamment par le développement des technologies numériques, la valorisation des compétences sociales et personnelles et celle des connaissances linguistiques, la mise en place de nouvelles modalités de formation, la sensibilisation au développement durable et à l'égalité des chances, ainsi que la mise sur pied de séjours de mobilité pour les apprenti-e-s. Ces évolutions doivent tenir compte des spécificités des métiers et des besoins du terrain.

Priorité 3

Renforcer l'information et l'orientation scolaires et professionnelles au cycle d'orientation



La prestation d'information et d'orientation scolaires et professionnelles (IOSP) est conçue pour permettre aux élèves de construire un projet de formation à travers un processus progressif et continu d'orientation sur les trois années du CO. Le dispositif IOSP doit être renforcé et amélioré avec l'objectif de valoriser davantage la formation professionnelle auprès des jeunes et de leurs parents, afin de favoriser la cohérence des parcours et éviter les rallongements. Une collaboration plus étroite avec les milieux professionnels s'avère dès lors nécessaire.

Priorité 4

Développer les places d'apprentissage



Le développement des places d'apprentissage, en particulier en entreprise, est un objectif majeur pour le canton face aux mutations économiques et sociales. Afin d'accroître le nombre de places dans le respect des normes qualité, il est primordial d'alléger les contraintes pour les entreprises formatrices et de les soutenir dans leurs efforts. Le renforcement de la prospection, ciblée dans certains domaines, et une meilleure exploitation du potentiel des réseaux d'entreprises représentent, par ailleurs, des outils essentiels. Enfin, il s'agit également de développer des places d'apprentissage pour les jeunes arrivé-e-s récemment à Genève afin de favoriser leur intégration.

Priorité 5

Encourager la qualification et l'insertion professionnelle des jeunes en rupture de formation



A Genève, près d'un millier de jeunes interrompent chaque année leur formation sans certification, dont la moitié a moins de 18 ans. Or, en quittant le système de formation genevois sans être diplômé-e-s, ils ou elles augmentent leur vulnérabilité économique et sociale. L'encouragement à la qualification et l'insertion des jeunes en rupture de formation (15 à 25 ans) inclut un accompagnement adapté aux besoins individuels et un développement de l'offre de préqualification, notamment dans le cadre de la formation obligatoire

jusqu'à 18 ans. Il s'agit d'imaginer de nouvelles modalités de formation innovantes axées sur la pratique, en partenariat avec l'ensemble des acteur-trice-s institutionnel-le-s et privé-e-s et assortir les solutions de mesures d'accompagnement pas uniquement d'ordre scolaire. Un soutien spécifique doit également être envisagé pour inciter les entreprises à offrir des places de préqualification et de formation adaptées et en nombre suffisant à ce public plus fragile.

Priorité 6

Répondre à la demande de qualification des adultes



La certification professionnelle et la formation continue des adultes jouent un rôle central pour répondre à la forte demande de personnel qualifié. Les mutations sociétales et économiques toujours plus rapides requièrent aussi une adaptation constante des compétences. A cet effet, la formation tout au long de la vie permet aux individus de se perfectionner, de progresser, d'apprendre et de s'enrichir professionnellement et personnellement. Dans ce contexte, l'obtention d'une qualification initiale des adultes doit être favorisée. Pour répondre

à la demande de qualification des adultes, le canton doit se doter d'outils prospectifs permettant de renseigner les besoins en matière de formation et d'adapter l'offre en conséquence. Enfin, il s'agit d'encourager l'accès à la formation continue, notamment à travers les dispositifs de financement.

La version complète est consultable en ligne à l'adresse www.ge.ch/lc/cif.

Annexe 3 Tableau de synthèse des indicateurs IOSP février 2020

(1er rapport du bureau du CIF à la Commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport du Grand Conseil)

Objectifs et indicateurs	Valeur actuelle	HORIZON			
		Cible à court terme (2021)	Cible fin législature (2023)	Evolution souhaitée de l'indicateur	
Indicateurs de performance référence: année 2019					
1.1 Suivre l'évolution des orientations à la fin du CO et la linéarité des parcours					
1.1.1 Taux d'entrée en FP à l'issue de la 11 ^{ème}	19%	20%	22%	En hausse	
a) Taux d'entrée en FP duale à l'issue de la 11 ^{ème}	4%	6%	8%	En hausse	
1.2 Assurer une cohérence dans le choix d'orientation à la sortie du CO et à la fin de la 1ère année dans l'ESII					
1.2.1 Taux de transfert à l'issue de la 1ère année de l'ESII	10.4%	10%	9%	En baisse	
1.2.2 Âge d'entrée en apprentissage dual					
a) Âge moyen	20.2 ans	–	–	En baisse	
b) Âge médian	19.3 ans	–	–	En baisse	
Indicateurs de moyens référence: année scolaire 2018-2019					
Public cible	2.1 Augmenter la dotation horaire pour l'IOSP				
Enseignant-e-s	2.1.1 Nombre de périodes attribuées pour l'IOSP en 10 ^{ème} année				
	a) LS	0.5	0.5	0.5	Identique
	b) LC	0.5	1.5	1.5	En hausse
	c) CT	0.5	1.5	1.5	En hausse
	2.1.1 Nombre de périodes attribuées pour l'IOSP en 11 ^{ème} année				
	a) LS	0.5	0.5	0.5	En hausse
	b) LC	0.5	1.5	1.5	En hausse
	c) CT	1.5	1.5	1.5	Identique
	2.1 Renforcer la formation continue des enseignant-e-s en IOSP				
	2.1.2 Taux de maîtres de classe du CO qui effectuent au moins une visite par année en entreprise dans le cadre de la formation continue ou qui suivent une formation catalogue	0%	50%	100%	En hausse
2.1.3 Taux de maîtres de classe du CO en activité qui ont participé à un recyclage IOSP	98%	100%	100%	En hausse	
2.1.4 Nombre d'établissements qui organisent une demi-journée de formation annuelle	3	19	19	Maintenir à 19	
PSY-COSP	2.2 Renforcer la collaboration des psychologues conseiller-è-res en orientation dans la délivrance des prestations IOSP				
	2.2.1 Nombre moyen d'interventions en classe des PSYCOSP				
	a) en 10 ^{ème} année	0	3 interventions p/an p/classe	En hausse	
	b) en 11 ^{ème} année	1	2 interventions p/an p/classe	En hausse	
	2.2.2 Taux d'élèves reçus par les PSYCOSP				
	a) en 10 ^{ème} année	6%	10%	15%	En hausse
b) en 11 ^{ème} année	42%	40%	35%	En baisse	
Milieux professionnels	2.3 Renforcer la participation des milieux professionnels				
	2.3.1 Nombre d'événements assurés par les entreprises ou associations professionnelles dans les CO	–	–	–	–
	2.3.2 Nombre d'événements organisés conjointement par les CFP et les entreprises / associations professionnelles	–	–	–	–
	2.3.3 Nombre de visites proposées par les CFP pour les élèves du CO	–	–	–	–
	2.3.4 Nouvelles entreprises offrant des places d'apprentissage	207	257	307	En hausse
Parents	2.4 Améliorer l'information et anticiper l'information dès la 10^{ème} année				
	2.4.1 Séance de présentation du système de formation aux parents de 10 ^{ème} année par des experts de l'OFPC	3	mise en place rentrée 2019-2020	19 (1 par année par CO)	En hausse
	2.4.2 Taux de parents ayant participé à une séance	–	80%	100%	En hausse
Elèves	2.5 Inciter à participer à des événements, à faire des stages et concrétiser un choix				
	2.5.1 Taux d'élèves ayant visité un CFP en 10 ^{ème} et 11 ^{ème}	10%	40%	65%	En hausse
	2.5.2 Taux d'élèves ayant participé à des événements de promotion de l'apprentissage par année de scolarité	100%	80%	90%	En hausse
	2.5.3 Taux d'élèves de 11CT et 11LC ayant effectué au moins 1 stage	80%	100%	100%	En hausse
	2.5.4 Taux d'élèves ayant réalisé un bilan d'orientation en 10 ^{ème}	–	100%	100%	En hausse